



Question succession

Par LolaR

Bonjour,

J'ai une question qui n'est pas encore d'actualité (mes parents sont toujours vivant et c'est tant mieux le plus tard sera le mieux)

Nous sommes 2 mon frère et moi. Sauf que mon frère de 35 ans ne travaille pas vit aux crochets de mes parents et il n'a pas l'intention de travailler un jour (un vrai feignant il ose dire que se sont les autres qui travaillent qui lui payent son RSA , il me fait honte) bref?. Je pense au jour où mes parents ne seront plus là (je l'espère le plus tard) je refuse de l'entretenir, car il ne travaillera jamais. Je ne veux pas payer pour qu'il continue de vivre dans la maison de mes parents Quels sont les droits? Puis je refuser de payer les charges (électricité, eau, etc?) si il veut rester dans la maison plus tard il n'a qu'à travailler.

Merci pour votre aide, car je n'ose pas en parler à mes parents je ne veux pas les choquer ou les peiner merci
Cordialement

Merci de vos réponses

Par Rambotte

Bonjour.

Au dernier décès, vous serez en indivision sur la pleine propriété sur le bien (sauf dispositions testamentaires de vos parents).

Vous pourrez proposer le partage amiable (vous lui rachetez sa part, ou l'inverse mais qui semble peu probable vu ses ressources), ou vous pourrez proposer la vente du bien avec partage du prix de vente.

En cas d'échec du partage amiable, vous pourrez envisager le partage judiciaire, qui risque de se solder par la vente aux enchères publiques (auxquelles vous pourrez participer).

Par LolaR

Bonjour

Très bien je vous remercie donc la seule solution sera la vente ça me fait de la peine rien que d'y penser

Car il n'envisage de ne jamais travailler c'est désolant

Merci beaucoup pour votre réponse rapide